

Accédez à CertDc à partir :

de tout navigateur avec un lien unique:

<https://sic.certdc.inserm.fr/>

ou par l'application mobile

Vous pouvez également tester CertDc...



depuis le site web en cliquant sur **Découvrir CertDc pour la première fois**

La certification électronique des décès

3 bonnes raisons de déclarer les décès en ligne

- Simplifier votre pratique
- En toutes circonstances
- Gagner du temps



Un support dédié : 01.49.59.19.37
08h00-18h30 du lundi au jeudi
08h00-18h00 le vendredi (Appel non surtaxé)

le samedi de 08h00 à 18h00 : 01.44.76.97.44
ou par mail certdc.cepidc@inserm.fr

de déclarer les décès en ligne grâce à l'application Web **CertDc**
<https://sic.certdc.inserm.fr>

ou à l'application mobile **CertDc**

Une chaîne Youtube de formation vous est proposée :

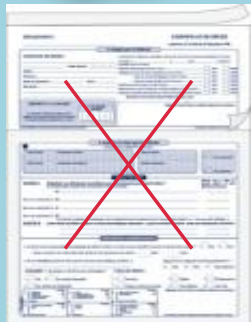
<https://www.youtube.com/channel/UCaplyVV0sMc5MdsHNib1fLA/videos>

1

Simplifier votre pratique...



Vos charges administratives, sont allégées.



Il n'est plus nécessaire de s'approvisionner en certificats « papier ».

Quand la commune de décès est abonnée* à la démarche en ligne, le volet administratif ne doit plus être imprimé



* Information disponible sur CertDc Web

2

...En toute circonstance...

L'application mobile **CertDc** est disponible sur iOS et Android.

Vous pouvez ainsi déclarer les décès où que vous soyez, si la commune de décès est abonnée à la démarche en ligne*



* L'application mobile vous informe de l'abonnement ou non de la commune

3

... et gagner du temps

Le volet médical du certificat est transmis par voie électronique sécurisée au CépiDc-Inserm pour faciliter l'analyse réactive des données de mortalité puis à Santé Publique France pour l'alerte sanitaire.

Ainsi, le temps de transmission passe de plusieurs semaines à quelques secondes

